

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 26 mars 2013 à Bruxelles, Bureau fédéral.

APPROUVE

Présents: MM. Francis MERCIER, Vice-président - Pierre LEDENT, Secrétaire - Stefan DAMMAN – Renaud VILAIN – Wim SYMOENS

Excusé: M. Patrick VAN PETEGHEM, DT

1. Préambule

La Commission Sportive respecte une minute de silence en hommage à M. Pierre FENAUX.

La Commission Sportive prend acte de la démission de M Guido CLAES de toutes ses fonctions.
M. Francis MERCIER trouve cette décision courageuse.

M. Francis MERCIER prend la présidence et ce jusqu'à la prochaine réunion de la Cellule Sportive.

M. Francis MERCIER accueille M. Wim SYMOENS membre du Comité Sportif de la VZF et qui fera partie de la Commission.

2. Lecture et approbation du PV du 26-02-2013

Le PV de la réunion du 26-02-2013 est lu et approuvé.

3. Championnat 2012-2013 et Courier

3.1 Match U17 NA 7041 Louvain – Ostende du 24-03-2013

Le club d'Ostende n'avait pas assez de joueurs pour prendre part au match.

La Commission Sportive décide :

Le club de Louvain gagne le match avec le score de 10-0.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende forfaitaire à l'encontre du club d'Ostende sans les frais d'arbitrage.

3.2 Match SH IIRes 2169 Ostende - Hasselt du 09-03-2013

Le club d'Hasselt n'avait pas assez de joueurs pour prendre part au match.

La Commission Sportive décide :

Le club d'Ostende gagne le match avec le score de 10-0.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende forfaitaire à l'encontre du club d'Hasselt.

3.3 Tournoi U11 RC du 24-03-2013 à Courtrai

Le club d'Alost n'était pas présent au tournoi.

Le 24-03-2013, le correspondant water-polo d'Alost a téléphoné au secrétaire de la Commission pour demander si les matches avaient bien lieu aux vues des conditions météorologiques.

Le secrétaire lui a répondu qu'il n'y avait de report de matches programmé.

La Commission Sportive décide :

Le club d'Alost perd ses matches par forfait.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire sans les frais d'arbitrage.

RÉDACTION	ENVOI	REMARQUES	APPROBATION
06/04/2013	08/04/2013	12/04/2013	13/04/2013

Tel/Fax.: 064/66 56 84 - EMAIL : secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be



3.4 Le secrétaire fait remarquer que la formule de fin de championnat décrite dans le « Manuel » est différente de celle décrite dans les « Principes Généraux du Championnat 2012-2013 » envoyée lors de l'inscription.

Le secrétaire fait remarquer que dans un mail du 20-03-2013, M. Guido CLAES –Président de la Commission Sportive à cette date – confirme que c'est la formule décrite dans les « Principes Généraux » qui est exacte. La Commission Sportive décide que cela sera cette dernière qui sera d'application et fera corriger le « Manuel » pour la prochaine saison.

3.5 La Commission Sportive entérine les résultats des journées : 20-21-22-23

4. Transition championnats 2012-2013 / 2013-2014

Le secrétaire demande à la Commission comment il devra procéder pour établir le schéma de la compétition 2013-2014 en sachant que trois clubs de SH I devront jouer en SH II s'ils ne remplissent pas les conditions techniques exigées par la Fédération ; qu'aucun club de SH II ne désirent jouer en SH I soit qu'ils ne remplissent pas les conditions technique soit qu'ils estiment ne pas être prêt à affronter les équipes de SH I.

Le secrétaire fait remarquer qu'il y aura donc sept équipes en SH I et treize équipes en SH II.

Le secrétaire fait remarquer également que la formule actuelle du championnat qui devait rester inchangée jusqu'à l'issue de la saison 2015-2016 ne pourrait être applicable dans cette situation.

La Commission Sportive demande au secrétaire de faire une proposition de formule pour la prochaine réunion.

5. Divers

5.1 La Commission Sportive va programmer une réunion avec M. Dirk POELMANS pour parler du « Manuel » en présence du Secrétaire de la Commission.

La Commission Sportive demande au secrétaire de faire des propositions de dates.

5.2 La Commission Sportive fixe la date de clôture des inscriptions à la date du 07-06-2013.

5.3 La Commission Sportive fixe la date de la réunion du calendrier à la date du 22-06-2013.

6. Décisions

- Forfait du club d'Ostende, voir point 3.1 du PV
- Forfait du club d'Hasselt, voir point 3.2 du PV
- Forfait du club d'Alost, voir point 2.3 du PV
- Formule de fin de championnat, voir point 2.4 du PV
- Transition Championnats 12-13/13-14, voir point 4 du PV
- Clôture des inscriptions, voir point 5.2 du PV
- Date de la réunion du calendrier, voir point 5.3 du PV

**Le rapporteur,
Pierre LEDENT,
Secrétaire**

Prochaine réunion :

Mardi 16 avril 2013 – 18.15 h/u – Bruxelles – Bureau Fédéral

RÉDACTION	ENVOI	REMARQUES	APPROBATION
06/04/2013	08/04/2013	12/04/2013	13/04/2013

Tel/Fax.: 064/66 56 84 - EMAIL : secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be

